

## FINANCES

# Arrêté n°40 : Arrêté de nomination en qualité de mandataire de Madame RIBOT Marie pour le fonctionnement de la régie de recettes d'AQUALAC

1 DOCUMENT - Publié le 02 juillet 2025

**ARRÊTÉ**  
N° : 2025-40  
En date du : 01.06.2025  
Publié à Nantes le : 01.06.2025  
Version : 01.06.2025

**FINANCES**  
Arrêté de nomination en qualité de mandataire de Madame RIBOT Marie pour le fonctionnement de la régie de recettes d'AQUALAC

Le Président de Grand Lac,

- Vu la situation du 20 juil. 2025 N°2025-FFI se mettant à disposition d'une place de régie au service municipal AQUALAC;
- Vu l'avis du 20 juil. 2025 N°2025-10 portant nomination de Madame Nathalie CORRE, membre SAS, en qualité de déléguée unique de la régie de recettes d'AQUALAC et Madame Adèle SOLANGE et Sylvain VERNET et Madame Marie-CAROLINE BOURGEOIS épouse VITIN, membre SAS;
- Vu la délibération relative au REPSEEP en date du 1er novembre 2023;
- Vu le constat de conformité du conseil public administratif, en date du 13 mars 2025;
- Vu la confirmation des renouvellements susmentionnés en date du 27 juil. 2025;

Considérant ce nécessaire d'autoriser la mise fonctionnement d'Aqualac et le nécessaire de constituer la liste des mandataires;

**ARRÊTÉ**

**ARTICLE 1 : MANDATAIRE**  
Madame RIBOT Marie est nommée mandataire de la régie de recettes d'AQUALAC à compter du 01 juil. 2025, pour le compte et sous la responsabilité du gestionnaire déclaré, alors pour mission principale d'assurer et les dispositions prévues dans l'acte de création de cette.

**ARTICLE 2 : PORTEUR ET DOMAINE.**  
Madame RIBOT Marie ne doit pas percevoir de rémunération pour ces prestations autres que ceux énumérés à l'article 10, tout consultant de la régie, sous peine d'être considérée comme en fraude de l'art. 10, de s'assurer que toutes les dispositions sont faites pour que les personnes prévues par l'article 422-12 du nouveau code pénal.

L'environnement sera effectué avec les meilleures dispositions pour faire connaître de l'arrêté.

**ARTICLE 3 : MODALITÉS**  
Madame RIBOT Marie est tenue d'effectuer les opérations en fonctionnement interministériel (66-021-4-0-02 du 71 avr. 2020), relative à l'organisation, au fonctionnement et au 2023 à des règles bien établies et de la loi administrative (y compris).



**AR\_2025-40.PDF**

**TÉLÉCHARGER** | (PDF, 312,8 KO)



**GRAND LAC**  
COMMUNAUTÉ D'AGGLO  
OMÉRATION  
**1500 Boulevard Lepic**  
**73100 Aix-les-Bains**

Afin de vous proposer des vidéos, des boutons de partage, des contenus remontés des réseaux sociaux et d'élaborer des statistiques de fréquentation, nous sommes susceptibles de déposer des cookies tiers sur votre machine. Cela ne peut se faire qu'en obtenant, au préalable, votre consentement pour chacun de ces cookies.